



COMMISSION ADMISSION EJE 10 MAI 2023

Présents :

Sylvain PEYRATOUT, Directeur du CRFPE
Silvia VALENTIM, Directrice des Etudes EJE
Nathalie RHARBI, Coordinatrice du dispositif de Lille
Cécile GOEMINNE, Secrétaire pédagogique/admission

Excusé :

David MOURIAUX, Coordinateur du dispositif de Cambrai

1. Données principales de la procédure d'admission

La commission d'examen des vœux s'est déroulée en présentiel **le 10 mai 2023 de 8H30 à 9H15** et concerne l'entrée en formation des Educateurs de Jeunes Enfants en Septembre 2023 pour Lille et Cambrai. Elle a pour objet d'arrêter la liste globale des admis, tout statut confondu, la liste d'attente et de vérifier les effets de seuil de ces listes.

Au 06 avril 2023 :

- 309 personnes ont confirmé leurs vœux, en Formation Initiale, seuls 221 ont payé le processus d'admission et 214 y ont participé (via parcoursup).
- 219 personnes se sont inscrites en formation par la voie de l'apprentissage (attention parmi ces candidats, 168 se sont positionnés sur la formation initiale et l'apprentissage), 17 candidats se sont inscrits uniquement en apprentissage.
- 20 personnes se sont inscrites en tant que demandeurs d'emploi,
- 8 personnes se sont inscrites en tant que salariées ou en reconversion
- Au total, tous statuts confondus, 265 candidats qui ont été convoqués, et 257 oraux ont été effectués (8 absents au total)

Pour rappel, le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance doit respecter un quota d'étudiants Educateurs de Jeunes Enfants, décidé par le Conseil Régional Hauts-de-France. Pour septembre 2023, pourront être accueillis :

- 85 étudiants en Formation Initiale
- 5 demandeurs d'emploi
- 5 candidats salariés.

Les résultats sont publiés sur Parcoursup dès le 1er juin 2023 et envoyés par mail à tous les candidats, quelque soit leur statut. Ils doivent confirmer leur inscription avant le 13 juillet 2023. A partir de cette date, les candidats des listes principales n'ayant pas confirmé leur vœu

Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance

465 rue Courtois • 59000 LILLE
Tél : +33 (0)3 20 14 93 00
accueil@crfpe.fr • www.crfpe.fr

seront supprimés de la liste principale, permettant aux personnes sur liste complémentaire de pouvoir accéder à la formation. Ils auront jusqu'au 25 août 2023 pour confirmer leur choix.

2. Rappel des objectifs de la formation et ses attendus

L'ambition pédagogique de l'équipe du CRFPE est d'accompagner les étudiants dans la construction d'un positionnement professionnel, dans la recherche des attitudes et des actions les plus efficaces pour accompagner le développement harmonieux de chaque enfant.

Cette ambition se traduit en finalités :

- Acquérir les capacités et compétences pour exercer la profession d'éducateur de jeune enfant.
- Elaborer, structurer un parcours de formation visant la définition et l'appropriation d'une identité professionnelle de travailleur social éducateur.trice de jeunes enfants
- Analyser la réalité sociale, la pratique professionnelle et sa propre pratique. C'est en s'appuyant et en comprenant l'intérêt de cette démarche de questionnement que les étudiants pourront s'inscrire dans une perspective d'évolution de leur pratique professionnelle.

Pour ce faire, nous proposons donc aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles structurées comme suit :

- Des connaissances disciplinaires : psychologie, psychosociologie, psychopédagogie, sociologie de l'enfance, de la famille et des organisations, santé, droit civil, politiques sociales...
- Des capacités en méthodologies professionnelles : maîtrise de la méthodologie de projet (projet institutionnel, projet éducatif, projet personnalisé) - capacité à connaître et comprendre le comportement, les attentes, les besoins du jeune enfant - capacités à mettre en œuvre des activités adaptées - capacités à élaborer, organiser, animer des actions de soutien à la parentalité...
- Des compétences relationnelles et de communication : prendre en compte la spécificité de la relation à l'enfant (notion de médiation éducative) - savoir communiquer, être en relation, avec les parents - savoir se positionner comme acteur (« expert » petite enfance) auprès des institutions politiques, sociales...

3. Modalités d'examen des vœux retenues par la commission

Sélection des étudiants en formation initiale :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 02/ Moyenne : 19.36
- Les 85 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 22 points
- La commission a décidé d'une liste complémentaire de 69 places pour ceux qui avaient entre 22 points et 12 points. Au total, 154 candidats sont classés

- En deçà de 12 points, soit 66 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Les membres de la commission échangent sur la note fixée pour la clôture de cette liste complémentaire, plus faible que celle de l'année dernière. Ils constatent que les démissions des 1ères années EJE actuels ne sont pas dues au rang de classement lors du processus d'admission.

Les membres de la commission rappellent aussi qu'un entretien d'entrée, pour les candidats qui sont admis après la rentrée de septembre, est effectué avec la Coordinatrice du Site de Lille (ou du site délocalisé) pour un accompagnement pédagogique adapté. Ces rentrées « décalées » font suite à des désistements de candidats dans notre quota en formation initiale (signature de contrats d'apprentissage).

Sélection Apprentissage :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 02/ Moyenne : 19.22
- Les 15 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 32 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 91 places pour ceux qui avaient entre 32 points et 12 points
- En deçà de 12 points, soit 46 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature
- Enfin, 53 candidats placés en liste principale Formation Initiale le sont également sur la liste principale ou complémentaire Apprentissage et 41 candidats placés en liste complémentaire formation initiale le sont également sur la liste complémentaire apprentissage

Sélection demandeurs d'emploi :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 10.5/ Moyenne : 23.65
- Les 5 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 34 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 14 places pour ceux qui avaient entre 31 points et 12 points
- En deçà de 12 points, soit 1 stagiaire, les candidats n'ont pas été classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Sélection salariés ou en reconversion :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 19/ Moyenne : 30.37
- Les 5 places du quota sont pourvues par des personnes qui ont entre 35 points et 32 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 3 places pour ceux qui avaient entre 31 points et 19 points. Le nombre de candidat pour ce statut étant faible, il n'y a pas de liste complémentaire longue.
- Il n'y a aucun candidat refusé pour le statut de candidats salariés ou en reconversion

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux. Pour établir ces classements, la commission a pris en compte, en priorité les notes égales ou supérieures au seuil décidé par statut (cf. ci-dessus), puis, pour les ex-aequo, les candidats ont été départagés en fonction de la note obtenue aux critères suivants par ordre décroissant de préférence :

- Critère 6 : intérêt pour le champ de la petite enfance
- Critère 5 : connaissance de la formation EJE
- Critère 7 : Rapport au projet de formation
- Critère 3 : Aptitudes à l'analyse et au questionnement
- Critère 4 : Aptitude à la communication et à la relation
- Critère 2 : Ouverture aux autres
- Critère 1 : Ouverture, approche générique

Pour cette année 2023, aucun ex-aequo n'a dû être traité, les candidats ayant eu des notes différentes à chacun des critères.

La commission a donc acté :

- une liste principale de 110 candidats, tous statuts confondus,
- une liste d'attente de 177 candidats, tous statuts confondus.

La commission étudie aussi :

- le nombre d'étudiants potentiels pour le site de Cambrai : environ 19 étudiants pourraient être affectés sur ce site (liste principale). La répartition définitive sera définie mi-juillet, avant l'envoi des dossiers complémentaires d'inscriptions aux futurs étudiants.
- les reports de formations de la rentrée 2023 (1 candidate).
- les financements en cours des candidats salariés (2 financements pris en charge par l'employeur – les autres sont en recherche de contrat d'apprentissage)

4. Conseils ou recommandations formulés aux candidats pour améliorer leur prise en compte des attendus et objectifs de la formation

Les candidats non admis pourront contacter le service admission pour obtenir des explications sur la note obtenue. Ils ont un mois pour effectuer leur demande par mail à selection@crfpe.fr ou par courrier.

Le service admission a jusqu'à 2 mois après la visibilité des résultats sur Parcoursup et par mail pour effectuer un retour au candidat (envoi de la feuille de notation sur le mail du candidat).

Sylvain PEYRATOUT

Directeur

Centre Régional de Formation
des Professionnels de l'Enfance
465 Rue Courtois
59042 LILLE CEDEX
Tél. 03 20 14 93 00
www.crfpe.fr